

DECHETS ENCOMBRANTS

Les déchets encombrants sont repris à la déchetterie aux conditions suivantes :

- les objets sont démontés et les matériaux triés (par exemple : les serrures et charnières sont démontées pour être jetées à la ferraille)
- ils sont démontés au domicile et non à la déchetterie (ce qui cause des embouteillages)
- les objets ne sont pas dissimulés dans des sacs ou des cartons (sont considérés comme déchets encombrants ceux qui n'entrent pas dans un sac de 35 lt.)
- les grandes quantités ne sont pas reprises

HORAIRES SPÉCIAUX

Les informations concernant le déplacement des dates de ramassages des déchets ou la fermeture de la déchetterie (fêtes, jours fériés, etc...) sont annoncées dans le bulletin communal d'information.

SERVICE DE RAMASSAGE

Un groupe de bénévoles associé à la Société de Jeunesse propose un service de ramassage gratuit de petits déchets ménagers à l'attention des bénéficiaires d'une rente AVS-AI ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite.

Les informations y relatives figurent dans le bulletin communal d'information.